



AVIVA INVESTORS FRANCE

Objectif 2026

rapport
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 30.09.2021

■ Sommaire

<i>informations concernant les placements et la gestion</i>	3
<i>rapport d'activité</i>	10
<i>techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés</i>	15
<i>rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels</i>	17
<i>comptes annuels</i>	21
<i>bilan</i>	22
<i>actif</i>	22
<i>passif</i>	23
<i>hors-bilan</i>	24
<i>compte de résultat</i>	25
<i>annexes</i>	26
<i>règles & méthodes comptables</i>	26
<i>évolution actif net</i>	29
<i>compléments d'information</i>	30
<i>inventaire</i>	37

Société de gestion	AVIVA INVESTORS FRANCE 14, rue Roquépine - 75008 Paris
Dépositaire	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Conservateur	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE 75886 Paris Cedex 18
Commissaire aux comptes	PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT Représenté par Madame Sarah KRESSMANN-FLOQUET 63, rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

1. Le résultat net, qui correspond au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds, majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion financière et de la charge des emprunts, augmenté du report à nouveau majoré ou diminué de solde du compte de régularisation des revenus ;
2. Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables : capitalisation et/ou distribution. La société de gestion décide chaque année de l'affectation, en tout ou partie, du résultat net ainsi que des plus-values réalisées, indépendamment l'un de l'autre et peut décider, en cours d'exercice, la mise en distribution d'un ou plusieurs acomptes.

Objectif de gestion : Le FCP a pour objectif de délivrer, sur la durée de placement recommandée de six ans, une performance nette de frais de gestion, de couverture et d'estimation de défaut calculée par la société de gestion, annualisée de 2%, soit de la date de création du fonds au 31 octobre 2026. Cet objectif de performance nette annualisée est fondé sur les hypothèses de marché retenues par la société de gestion ; dans le cas où le taux de défaut constaté dans le portefeuille serait supérieur au taux de défaut implicite calculé à partir des prix de marché, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.

Indicateur de référence : Compte-tenu de l'objectif de gestion et de la stratégie mise œuvre, il ne peut être indiqué d'indicateur de référence pertinent.

Stratégie d'investissement :

Stratégie utilisée

La stratégie d'investissement du FCP consiste à sélectionner de manière discrétionnaire des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou privés ayant leur siège social situé dans toutes zones géographiques y compris des pays émergents dans la limite de 10% de l'actif net, libellés en euro ou en devises.

Le FCP a une stratégie de portage qui consiste à investir dans des obligations et autres titres de créances et à les détenir jusqu'à leur échéance.

Le gérant construit le portefeuille du FCP en recherchant une diversification des titres (chaque émetteur d'obligation sera limité 5% à de l'actif net et chaque émission sera limitée à 3% de l'actif net).

Une fois le portefeuille du FCP constitué, le gérant peut être amenée à saisir des opportunités sur le marché obligataire primaire ou secondaire en fonction de ses anticipations d'évolution de la qualité des émetteurs. Il procédera aux arbitrages qui visent à améliorer le taux de rendement du portefeuille, ou son profil de risque potentiel en fonction des nouvelles opportunités de marché et sur des émetteurs dont l'analyse fondamentale serait éventuellement remise en cause, sans cependant modifier significativement les caractéristiques de maturité du FCP.

Les titres nouvellement acquis en cours de vie viseront à respecter les mêmes critères de notation et de maturité que les titres acquis à la constitution du portefeuille du FCP.

Lorsque les conditions de marché seront jugées défavorables par le gérant et ce, de manière totalement discrétionnaire, le FCP pourra être investi, de façon temporaire jusqu'à 100% de l'actif net, en instruments du marché monétaire.

La gestion du FCP sera conduite de telle sorte que la sensibilité aux taux demeure comprise entre 0 et 7. Compte-tenu de la stratégie du FCP, la sensibilité du portefeuille déclinera avec le temps.

Le processus de sélection des titres prendra appui sur :

- une analyse « crédit » de l'émetteur reposant sur un examen détaillé de l'émetteur, y compris la compréhension des principaux risques liés au modèle, aux finances et aux politiques financières de l'émetteur. L'examen des états financiers repose sur une analyse détaillée des déclarations publiées et des discussions avec la direction concernant les politiques financières, les indicateurs de performance récents et les perspectives de performance future.
- une étude de la structure du titre ;
- une étude comparative de la modélisation et du prix de revient du titre.

Lors de sa création et jusqu'à la fin de la période de souscription soit le 1er juillet 2020 inclus, le FCP sera investi à hauteur de 100% de l'actif net dans des instruments du marché monétaire.

Une fois le portefeuille du FCP constitué (à compter de la fermeture de la période de souscription), le gérant procèdera aux arbitrages qui visent à améliorer le taux de rendement du portefeuille, comme indiqué précédemment.

A l'échéance du FCP, soit le 31 octobre 2026, la société de gestion pourra faire le choix de fusionner le FCP, de le liquider ou de modifier sa stratégie, sous réserve de l'agrément de l'AMF.

Dans la phase de désinvestissement du FCP, le recours aux instruments du marché monétaire sera autorisé jusqu'à 100% de l'actif net.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle l'OPCVM est géré :	[0 ; 7]
Devises de libellé des titres dans lesquels le FCP est investi :	Euro : minimum 20% de l'actif net ; USD, GBP et CHF
Niveau de risque de change supporté par le FCP :	De 0% à 5% de l'actif net.
Zone géographique des émetteurs des titres auxquels le FCP est exposé :	Toutes zones géographiques : jusqu'à 100% de l'actif net dont les pays-émergents dans la limite de 10% maximum de l'actif net

Le FCP ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Par ailleurs, son objectif de gestion ne porte pas sur un investissement durable.

Les actifs hors dérivés

=> *Actions et titres donnant accès au capital*

Le FCP n'aura pas vocation à être exposé au marché actions. Toutefois, le FCP pourra être exposé à cette classe d'actifs, dans la limite de 10% maximum de l'actif net, en raison de l'investissement dans des obligations convertibles et convertibles contingentes.

=> *Titres de créance et instruments du marché monétaire*

Le portefeuille pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net en obligations et autres titres de créance dont la maturité ne peut excéder le 31 décembre 2027. Cependant, le gérant pourra sélectionner des titres dont la maturité dépasse la date précitée à condition que ces titres bénéficient d'une première option de remboursement (« call ») antérieure à l'échéance du FCP, soit le 31 octobre 2026.

Le niveau d'utilisation généralement recherché des titres de créance et des instruments du marché monétaire, correspondant à l'utilisation habituelle envisagée par la société de gestion, sera de 100% de l'actif net.

Il est rappelé qu'une allocation cible constitue un objectif, et non un ratio impératif, qui ne peut pas être respecté en raison de conjonctures particulières laissant penser au gérant qu'une classe d'actif peut ne pas présenter l'investissement optimal à un moment donné.

La typologie des titres de créance et du marché monétaire utilisés sera notamment la suivante :

- obligations souveraines
- obligations high yield
- obligations à taux fixe
- obligations à taux variable
- obligations indexées sur l'inflation
- obligations avec Payment-In-Kind, dites « PIK Notes » (obligations pour lesquelles le paiement des intérêts ne se fait pas systématiquement en numéraire)
- EMTN non structurés

- titres participatifs
- titres subordonnés
- obligations callables
- obligations puttables

Ces titres seront libellés en Euro, USD, GBP et CHF, étant entendu que les titres émis en euro représenteront au minimum 20% de l'actif net. Le risque de change sera systématiquement couvert dans la limite de 5% de l'actif net.

Ces titres seront émis par des émetteurs ayant leur siège social situé dans toutes les zones géographiques. La part des titres issus de pays émergents est limitée à 10% de l'actif net.

Le FCP pourra également détenir des obligations contingentes convertibles (dites CoCos) jusqu'à 10% de l'actif net.

Les titres sélectionnés pourront bénéficier d'une notation allant de AAA à B- selon l'échelle de notation de Standard & Poor's ou de Fitch ou une notation allant de Aaa à B3 sur l'échelle de notation de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion. Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCP pourra également investir, dans la limite de 10% de l'actif net, dans des titres de créance de notation allant de CCC+ à CCC- selon l'échelle de notation de Standard & Poor's ou une notation de CCC sur l'échelle de notation de Fitch ou de Moody's, ou jugées équivalentes selon la société de gestion.

Il est précisé que chaque émetteur sélectionné fait l'objet d'une analyse par la société de gestion, analyse qui peut diverger de celle de l'agence de notation. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.

En cas de dégradation de la notation, les titres pourront être cédés sans que cela soit une obligation, ces cessions étant le cas échéant effectuées immédiatement ou dans un délai permettant la réalisation de ces opérations dans l'intérêt des porteurs et dans les meilleures conditions possibles en fonction des opportunités de marché.

A l'exception de la période de souscription (soit de la date de création du fonds au 1er juillet 2020 inclus et de la phase de désinvestissement (échéance du fonds), et à l'exception des cas où les conditions de marché sont jugées défavorables par le gérant, les catégories d'instruments du marché monétaire utilisées seront les suivantes, à hauteur de 10% maximum de l'actif net : titres de créance négociables et OPC monétaires. L'utilisation de ces instruments sera limitée à la seule gestion des liquidités.

=> Actions et parts d'OPC

Le FCP pourra investir jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPC suivants :

	Investissement autorisé au niveau de l'OPC
OPCVM de droit français ou étranger	10%
FIA de droit français*	10%
FIA européens ou fonds d'investissement étrangers*	10%
Fonds d'investissement étrangers**	N/A

* répondant aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

** ne répondant pas aux conditions de l'article R. 214-13 du Code monétaire et financier.

Le FCP pourra détenir des OPC gérés par la société de gestion ou des sociétés de gestion liées.

Les instruments dérivés

Dans le but de réaliser l'objectif de gestion du fonds, le FCP est susceptible d'utiliser des instruments dérivés dans les conditions définies ci-après :

- Nature des marchés d'intervention :
 - Réglementés
 - Organisés
 - De gré à gré
- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Taux
 - Change
 - Crédit
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Futures : sur taux, de change
 - Swaps : de taux, de devises, de change
 - Change à terme : achat de devises à terme, vente de devises à terme
 - Dérivés de crédit : Credit Default Swap et Total Return Swap (indice et single name)

- Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :
 - Couverture générale du portefeuille, de certains risques, titres, etc.
 - Augmentation de l'exposition au marché

Informations particulières sur l'utilisation des TRS

Lorsqu'elle a recours aux Total Return Swap (TRS), la société de gestion peut décider d'échanger son portefeuille contre un indice afin de figer la surperformance générée. Il peut en outre procéder à un arbitrage entre les classes d'actifs ou entre secteurs et/ou zones géographiques afin de réaliser une performance opportuniste.

Le FCP pourra avoir recours à des TRS dans la limite de 100% maximum de l'actif net. Les actifs pouvant faire l'objet de tels contrats sont les obligations et autres titres de créances, ces actifs étant compatibles avec la stratégie de gestion du fonds.

Le TRS est un contrat d'échange négocié de gré à gré dit de « rendement global ».

L'utilisation des TRS est systématiquement opérée dans l'unique but d'accomplir l'objectif de gestion de l'OPCVM et fera l'objet d'une rémunération entièrement acquise à l'OPCVM. Les contrats d'échange de rendement global auront une maturité fixe et feront l'objet d'une négociation en amont avec les contreparties sur l'univers d'investissement et sur le détail des coûts qui leurs sont associés.

Dans ce cadre, le FCP peut recevoir/verser des garanties financières (collateral) dont le fonctionnement et les caractéristiques sont présentés dans la rubrique « garanties financières ».

Les actifs faisant l'objet d'un contrat d'échange sur rendement global seront conservés par la contrepartie de l'opération ou le dépositaire.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion) sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.avivainvestors.com.

Les instruments intégrant des dérivés

Le FCP pourra détenir les instruments intégrant des dérivés suivants :

- Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :
 - Action
 - Taux
 - Crédit
- Nature des interventions :
 - Couverture
 - Exposition
- Nature des instruments utilisés :
 - Obligations convertibles (dans la limite de 10% maximum de l'actif net)
 - Obligations contingentes convertibles (dans la limite de 10% maximum de l'actif net)
 - Obligations puttables
 - Obligations callables

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

De manière générale, le recours aux instruments intégrant des dérivés permet d'exposer le portefeuille :

- au marché des actions et des devises,
- au marché des taux, notamment aux fins d'ajuster la sensibilité du portefeuille, dans le respect des limites précisées par ailleurs,
- ainsi que de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, les taux ou les devises, ou d'intervenir rapidement, notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions rachats et/ou à d'éventuelles fluctuations subites des marchés.

Les dépôts

Le FCP ne fera pas de dépôts mais pourra détenir des liquidités dans la limite des besoins liés à la gestion des flux de trésorerie et dans la limite de 10 % de l'actif net de l'OPCVM.

Les emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours à des emprunts d'espèces (emprunts et découverts bancaires) dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts seront effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

Les acquisitions et cessions temporaires de titres

- Nature des opérations utilisées :
 - Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
- Nature des interventions :
 - Gestion de la trésorerie
 - Optimisation des revenus de l'OPCVM

Ces opérations pourront porter sur l'ensemble des titres financiers éligibles au fonds.

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques dont la notation minimale pourrait aller jusqu'à BBB- (notation Standard & Poor's, Moody's, Fitch ou notation de la société de gestion), sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.avivainvestors.com.

Le traitement des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres tient compte des facteurs suivants : les taux obtenus, le risque de contrepartie et de garantie. Même si toutes les activités de financement de titres sont entièrement garanties, il reste toujours un risque de crédit lié à la contrepartie. Aviva Investors France veille donc à ce que toutes ces activités soient menées selon les critères approuvés par ses clients afin de minimiser ces risques : la durée du prêt, la vitesse d'exécution, la probabilité de règlement.

Des informations complémentaires sur la rémunération de ces opérations figurent à la rubrique « Frais et commissions ». Les risques spécifiques associés aux opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres sont décrits dans la rubrique « Profil de risque »

Niveaux d'utilisation envisagés et autorisés :

	Prises en pension	Mises en pension	Prêts de titres	Emprunts de titres
Proportion maximale d'actifs sous gestion	100%	100%	Néant	Néant
Proportion attendue d'actifs sous gestion	10%	10%	Néant	Néant

Effet de levier maximum

Le niveau d'exposition consolidé du FCP, calculé selon la méthode de l'engagement intégrant l'exposition par l'intermédiaire de titres vifs, de parts ou d'actions d'OPC et d'instruments dérivés est limitée à 300% de l'actif net (levier brut), et à 200% de l'actif net (levier net).

Contreparties utilisées

Ces opérations sont traitées avec de grandes contreparties françaises ou internationales, telles que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion conformément à sa politique de sélection et d'évaluation des contreparties disponible sur le site internet : www.avivainvestors.com. Il est rappelé que, lorsque le FCP a recours à des contrats d'échange sur rendement global (TRS) et à des opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres (CTT), il convient de se référer aux dispositions particulières de sélection des contreparties concernant ces instruments (voir les dispositions relatives aux contreparties sélectionnées dans les parties « Informations particulières sur l'utilisation des TRS » et « Les acquisitions et cessions temporaires de titres »).

Il est précisé que ces contreparties n'ont aucun pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement du FCP, sur l'actif sous-jacent des instruments financiers dérivés et/ou sur la composition de l'indice dans le cadre de swaps sur indice. De même, l'approbation des contreparties ne sera pas requise pour une quelconque transaction relative au portefeuille d'investissement du FCP

Du fait de ces opérations réalisées avec ces contreparties, le FCP supporte le risque de leur défaillance (insolvabilité, faillite...). Dans une telle situation, la valeur liquidative du FCP peut baisser (voir définition de ce risque dans la partie « Profil de risque » ci-dessous).

Ces opérations font l'objet d'échanges de garanties financières en espèces

Garanties financières

Dans le cadre de ces opérations, du FCP peut recevoir / verser des garanties financières en espèces (appelé collatéral). Le niveau requis de ces garanties est de 100%.

Le collatéral espèces reçu peut être réinvesti, dans les conditions fixées par la réglementation, en dépôts ou en OPC Monétaire court terme à valeur liquidative variable.

Les garanties reçues par l'OPCVM seront conservées chez le dépositaire.

Profil de risque : Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés financiers.

Au travers des investissements du FCP, les risques pour le porteur sont les suivants :

Risques principaux :

Risque de gestion discrétionnaire

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs et les marchés les plus performants.

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ni protection. Il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué ou que la performance diverge de l'indicateur de référence.

Risque de taux

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance baissera ainsi que la valeur liquidative. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative du FCP. A titre d'exemple, pour un FCP ayant une sensibilité de +2, une hausse de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative du FCP.

Risque de crédit

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient directement ou par le biais d'un OPC détenu une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

Risque lié à l'investissement dans des titres spéculatifs (haut rendement)

Le FCP peut détenir des titres spéculatifs (High Yield). Ces titres évalués spéculatifs selon l'analyse de l'équipe de gestion ou des agences de notation présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié aux produits dérivés

Dans la mesure où le fonds peut investir sur des instruments dérivés et intégrant des dérivés, la valeur liquidative du fonds peut donc être amenée à baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels le fonds est exposé.

Risque de contrepartie

Le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles dans le cadre d'une opération de gré à gré, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'investissement dans des titres subordonnés

Il est rappelé qu'une dette est dite subordonnée lorsque son remboursement dépend du remboursement initial des autres créanciers (créanciers privilégiés, créanciers chirographaires). Ainsi, le créancier subordonné sera remboursé après les créanciers ordinaires, mais avant les actionnaires. Le taux d'intérêt de ce type de dette sera supérieur à celui des autres créances. En cas de déclenchement d'une ou plusieurs clause(s) prévue(s) dans la documentation d'émission desdits titres de créance subordonnés et plus généralement en cas d'évènement de crédit affectant l'émetteur concerné, il existe un risque de baisse de la valeur liquidative du FCP.

L'utilisation des obligations subordonnées expose notamment le Fonds aux risques d'annulation ou de report de coupon (à la discrétion unique de l'émetteur), d'incertitude sur la date de remboursement.

Risque juridique lié à l'utilisation d'opérations de financement sur titres

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres.

Risque juridique lié à l'utilisation de contrats d'échange sur rendement global (TRS)

Le FCP peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels le FCP investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

Risque en matière de durabilité

Le FCP est exposé à un risque en matière de durabilité. En cas de survenance d'un évènement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, celui-ci pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Bien que la Société de gestion prenne en compte des critères ESG de façon générale dans les processus d'investissement, ceux-ci restent non-contraignants et n'ont pas pour objectif de réduire le risque en matière de durabilité.

Risques accessoires :**Risque de change**

Etant donné que le fonds peut investir dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change dans la limite de 5% de l'actif net.

Risque lié aux pays émergents

Le FCP peut investir en titres sur les marchés des pays émergents. Les investisseurs potentiels sont avisés que l'investissement dans ces pays peut amplifier les risques de marché et de crédit. Les mouvements de marché à la hausse comme à la baisse peuvent être plus forts et plus rapides sur ces marchés que sur les grandes places internationales. En outre, l'investissement dans ces marchés implique un risque de restrictions imposées aux investissements étrangers, un risque de contrepartie ainsi qu'un risque de manque de liquidité de certaines lignes du FCP.

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales. La situation politique et économique de ces pays peut affecter la valeur des investissements.

Risque de liquidité

Le FCP est susceptible d'investir en partie sur des titres peu liquides du fait du marché sur lequel ils peuvent être négociés ou du fait de conditions particulières de cession. Ainsi la valeur de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse. Notamment en cas de rachat important de parts du FCP, le gérant pourrait se trouver contraint de céder ces actifs aux conditions du moment, ce qui pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque lié à l'utilisation d'obligations convertibles

L'attention des investisseurs est attirée sur l'utilisation indirecte d'obligations convertibles, instruments introduisant une exposition sur la volatilité des actions, de ce fait, la valeur liquidative du fonds pourra baisser en cas de hausse des taux d'intérêts, de détérioration du profil de risque de l'émetteur, de baisse des marchés actions ou de baisse de la valorisation des options de conversion.

Risque lié à l'investissement dans des obligations contingentes convertibles

La valeur des investissements dans des obligations contingentes convertibles peut varier en cas de survenance d'éléments déclencheurs qui exposent le FCP aux risques suivants : non-paiement du coupon, conversion des obligations en actions de l'émetteur, risque de perte en capital. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Garantie ou protection : Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type : Tous souscripteurs. Le FCP est plus particulièrement destinée à servir de support à des contrats d'assurance vie souscrits par l'AFER auprès d'Aviva Vie et d'Aviva Epargne Retraite.

Durée de placement recommandée : six ans.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce FCP dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée de placement recommandée mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il lui est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Les parts du FCP n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées en vertu de l'U.S. Securities Act de 1933, ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain.

De ce fait, lesdites parts ne pourront être directement ou indirectement cédées, offertes/vendues sur l'ensemble du territoire des Etats-Unis d'Amérique ; elles ne pourront davantage l'être au profit de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci- après U.S. Person, tel que ce terme est défini par la réglementation américaine Regulation S dans le cadre de l'Act de 1933, telle qu'adoptée par l'autorité américaine de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission)), sauf si un enregistrement des parts était effectué ou si une exemption était applicable. Une telle opération ne pourra en tout état de cause intervenir qu'avec le consentement préalable et exprès de la société de gestion du FCP.

En outre, le FCP n'est pas et ne sera pas enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940 ; en conséquence, toute revente ou cession de parts aux Etats Unis d'Amérique ou à une U.S. Person peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit et préalable de la société de gestion du FCP.

Régime fiscal : Le régime décrit ci-dessous ne reprend que les principaux points de la fiscalité française applicable aux OPC. En cas de doute, le porteur est invité à étudier sa situation fiscale avec un conseiller.

Un OPC, en raison de sa neutralité fiscale, n'est pas soumis à l'impôt sur les sociétés. La fiscalité est appréhendée au niveau du porteur de parts.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPC ou aux plus et moins-values latentes ou réalisées par l'OPC dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPC.

Certains revenus distribués par l'OPC à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Le régime fiscal peut être différent lorsque l'OPC est souscrit dans le cadre d'un contrat donnant droit à des avantages particuliers (contrat d'assurance, DSK, PEA...) et le porteur est alors invité à se référer aux spécificités fiscales de ce contrat.

Pour plus de détails, le prospectus est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est tenue disponible par Aviva Investors France. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.
- Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours sur simple demande écrite du porteur auprès d'Aviva Investors France - Service Juridique - 14, rue Roquépine - 75008 Paris. dirjur@avivainvestors.com
- Date d'agrément par l'AMF : 27 mars 2020.
- Date de création du Fonds : le 20 mai 2020.

rapport d'activité

ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

Après le choc provoqué par la Pandémie de covid-19 et un recul du PIB mondial de 3,4% en 2020, la reprise économique est plus forte qu'anticipé initialement. Le PIB mondial a retrouvé son niveau d'avant crise et devrait croître, selon les dernières prévisions de l'OCDE, de 5,7% en 2021 puis de 4,5% en 2022.

Toutefois cette reprise est inégale dans son ampleur et son séquençage notamment en raison de taux de vaccination très variables à travers le monde avec dès lors de mesures de restriction plus ou moins rapides à lever voire qui doivent de nouveau être imposées. En occident, les vastes plans de soutien monétaires et budgétaires, de nouvelles mesures de confinement plus ciblées avant le déploiement progressif des campagnes de vaccination, la réouverture de nombreuses activités dans les services et le rebond de la consommation alimenté par un stock historique d'épargne sont les moteurs de la reprise. Mais le retard des campagnes de vaccination dans les pays émergents, de nouvelles restrictions en Asie-Pacifique en raison du variant Delta et les ruptures dans les chaînes d'approvisionnement pèsent sur la croissance des pays émergents mais aussi, depuis le troisième trimestre, sur la dynamique économique aux Etats-Unis et en Europe.

Cette reprise économique s'accompagne de nettes tensions inflationnistes avec, d'une part, une forte demande et des pénuries d'offre dans certains secteurs, et, d'autre part, la flambée des cours des matières premières et la hausse des coûts de transport maritime. Ces tensions sont plus ou moins fortes selon les pays. Mais pour l'instant le regain d'inflation est essentiellement lié à des effets de base et des phénomènes transitoires de déséquilibre entre l'offre et la demande.

La croissance américaine est attendue par l'OCDE en hausse de 6% en 2021 puis de 3,9% après un repli de 3,4% en 2020. Le démarrage rapide de la vaccination dès décembre 2020 et le plan supplémentaire de relance de 1.900 milliards de dollars, principalement à destination des ménages, ont soutenu la reprise économique déjà bien amorcée depuis le troisième trimestre 2020. La consommation des ménages est le principal moteur mais les dépenses publiques vont progressivement venir en appui. La nouvelle administration Biden, en place depuis la victoire du camp démocrate aux élections présidentielles et sénatoriales de novembre 2020, a annoncé deux nouveaux programmes de dépenses pluriannuels d'infrastructures équivalant à 18 % du PIB de 2021 : le plan d'aide aux familles américaines (2.000 milliards de dollars) et le plan pour l'emploi (2.300 milliards de dollars). Ces plans doivent être financés par une hausse de la fiscalité des entreprises et celles des ménages les plus aisés. La reprise économique, dont le rythme ralentit au troisième trimestre, s'accompagne d'une nette remontée de l'inflation, à 5,3% en août 2021 en rythme annuel. L'OCDE table sur une inflation annuelle de 3,6% en 2021 et de 3,1% en 2022 après 1,2% en 2020.

Après une récession historique de 6,5% en 2020, la zone euro est également sur le chemin de la reprise. Mais le rythme est plus heurté avec deux nouvelles périodes de recul en rythme trimestriel au 4^e trimestre 2020 et au 1^{er} trimestre 2021 en raison de nouvelles mesures de restrictions sanitaires. Avec le déploiement des campagnes de vaccination depuis le printemps, la réouverture des économies et l'amélioration de la situation sanitaire, la croissance rebondit plus nettement au deuxième trimestre dans le sillage du dynamisme de la consommation des ménages et de l'ampleur des dispositifs d'urgence en faveur des entreprises et de l'emploi mis en place dans les différents pays. Le plan de relance européen « Next Generation EU », qui a été définitivement adopté en juillet 2021, devrait constituer un soutien supplémentaire à la reprise économique en sus de l'attitude toujours accommodante de la banque centrale européenne. Malgré un léger tassement en raison des goulets d'étranglement dans les chaînes d'approvisionnement, la croissance reste solide au troisième trimestre. L'OCDE table sur une croissance du PIB de la zone de 5,3% en 2021 puis de 4,6% en 2022. La zone euro subit également des pressions inflationnistes avec un taux annuel de 3,4% en septembre au plus haut depuis 2008. L'OCDE table sur une hausse annuelle des prix à la consommation de 2,1% en 2021 et de 1,9% en 2022 après 0,3% en 2020.

Le Royaume-Uni devrait voir sa croissance rebondir de 6,7% en 2021 puis de 5,2% en 2022 après une chute de près de 10% de son PIB en 2020. Cette reprise est alimentée par le succès de la campagne de vaccination démarrée dès décembre 2020 et par la levée, par étapes du printemps au début de l'été 2021, des restrictions. Mais elle s'accompagne aussi d'une flambée inflationniste avec des prix à la consommation en hausse de 3,2% en août. L'OCDE table sur une inflation annuelle de 2,3% en 2021 et de 3,1% en 2022. Le Royaume-Uni doit aussi faire face à un déséquilibre sans précédent entre une forte demande liée à la réouverture de l'économie et d'importantes pénuries du côté de l'offre, accentuées par le manque de main d'œuvre dû à la Covid et au Brexit dans des secteurs économiques clés. La croissance devrait s'en ressentir au second semestre 2021.

Le rebond de l'économie japonaise a été vigoureux au second semestre 2020. Mais la dynamique est pénalisée depuis début 2021 par la reprise de l'épidémie de Covid-19 dans de nombreuses préfectures de l'archipel, la lenteur de la campagne de vaccination et le manque de confiance des agents économiques. L'OCDE table sur une croissance annuelle de 2,5% en 2021 puis de 2,1% en 2022, sensiblement inférieure à celles des autres pays développés. En 2020, le PIB s'était contracté de 4,6%.

Tirée par les investissements, notamment en infrastructures, et la demande extérieure, la croissance chinoise est attendue par l'OCDE à +8,5% en 2021 et à +5,8% en 2022. Même si l'épidémie de la Covid-19 semble contrôlée en Chine, les frontières restent fermées et des mesures locales drastiques sont prises dès l'apparition de nouveaux cas. Pékin n'hésite pas à fermer des usines ou des ports pour contenir l'épidémie, avec des conséquences sur l'activité économique et les chaînes d'approvisionnement mondiales. Les autorités chinoises, qui veulent « promouvoir la prospérité collective », se sont lancées dans un programme de reprise en mains de pans de l'économie, avec notamment des tours de vis réglementaires, pour rendre du pouvoir d'achat à la classe moyenne et lutter contre le risque de bulles spéculatives.

LES BANQUES CENTRALES

Depuis la mise en place de mesures exceptionnelles en mars 2020 pour amortir le choc économique et financier de la pandémie, la politique monétaire des grandes banques centrales est restée très accommodante et les taux directeurs inchangés. Elles ont poursuivi leurs achats d'obligations souveraines mais également de plus en plus d'actifs privés, afin de soulager les banques et les inciter à accorder des prêts aux ménages et entreprises. L'ensemble de ces mesures constitue également un fort soutien aux marchés financiers. Toutefois, avec les tensions inflationnistes provoquées par la forte reprise économique aux Etats-Unis, puis en Europe, l'attention se porte de plus en plus sur l'évaluation du calendrier des futures actions des banques centrales et plus particulièrement le début du « tapering » aux Etats-Unis, c'est-à-dire la réduction des rachats d'actifs. Même si le début de la normalisation des politiques monétaires semble se rapprocher, les banquiers centraux maintiennent un discours rassurant sur le caractère transitoire des poussées inflationnistes. Ils sont soucieux de ne pas resserrer trop vite les conditions monétaires et ainsi de ne pas réitérer les erreurs du passé.

Première banque centrale à avoir mis en place des mesures de soutien exceptionnelles en mars 2020, la Réserve fédérale américaine (Fed) pourrait être la première au sein des grands pays développés à normaliser peu à peu sa politique. Depuis sa revue stratégique d'août 2020, la Fed donne la priorité au marché de l'emploi, et donc à la croissance, en se montrant plus tolérante sur l'inflation. En conséquence, son président Jerome Powell a régulièrement rappelé que la Fed était engagée à maintenir ses achats d'actifs aussi longtemps que nécessaire. Mais face à l'accélération des tensions inflationnistes au troisième trimestre 2021, essentiellement dues à la flambée des prix de l'énergie, le ton est devenu plus « hawkish » (politique restrictive de lutte contre l'inflation). Le changement de cap a été avancé lors la réunion du FOMC de septembre 2021. Mais il se fera toutefois par étapes : réduction des achats de titres sur le marché obligataire dès la fin 2021 puis une possible remontée des taux courts en 2022, et non plus en 2023.

La Banque centrale européenne (BCE) a continué de déployer des mesures pour assurer des conditions de financement très favorables. Son programme de rachats d'actifs PEPP (Pandemic Emergency Purchase Programme) a de nouveau été renforcé en décembre pour se monter à 1.850 milliard d'euros, et prolongé jusqu'en mars 2022. La BCE a également appliqué des conditions plus avantageuses pour les opérations de refinancement à long terme des banques (TLTRO). En mars 2021, elle a décidé d'accélérer sensiblement les achats d'actifs du PEPP afin de contenir la hausse des taux longs dans la zone euro dans le sillage des fortes tensions sur les rendements américains. A la fin de l'été, l'institution européenne a indiqué qu'elle allait légèrement réduire ses achats d'actifs dans le cadre du PEPP. Mais elle n'amorce pas encore le « tapering ». La BCE s'est engagée à maintenir des taux bas pour une période prolongée et à soutenir l'économie de la zone euro jusqu'à ce que l'inflation se stabilise durablement à 2%.

LES MARCHÉS DE TAUX

Les taux souverains

Alors que la promesse de soutien illimité des grandes banques centrales à l'économie, pour amortir le choc provoqué par la crise sanitaire, avait tiré les rendements des obligations vers le bas de mars à septembre 2020, les emprunts d'Etats des pays jugés les plus sûrs ont amorcé à partir du quatrième trimestre 2020 une remontée qui s'est accélérée en 2021, et tout particulièrement sur les trois premiers mois de l'année. Cette tendance a été plus marquée aux Etats-Unis où le rendement de l'emprunt d'État américain à dix ans a regagné sur 12 mois plus de 80 points de base à 1,5% fin septembre 2021. Il a inscrit un plus haut à 1,78% fin mars 2021.

Les anticipations de remontée de l'inflation dans le sillage d'une reprise économique plus forte qu'attendu aux États-Unis, confirmées à chaque publication mensuelle des indices des prix, ont fait craindre aux investisseurs un resserrement monétaire plus rapide qu'escompté. C'est donc principalement la communication de la Fed sur le caractère transitoire de l'inflation et donc sur la normalisation de sa politique monétaire qui ont dicté les variations, parfois violentes, des rendements américains depuis début 2021. Le marché obligataire américain a connu un regain de tension fin septembre 2021 quand la Fed a adopté un ton légèrement plus « hawkish » et confirmé le début du « tapering » fin 2021.

En zone euro, les rendements sont remontés sur 12 mois mais dans une moindre mesure. La communication suffisamment claire de la Banque centrale européenne indiquant qu'elle agirait pour limiter la hausse des taux, suivie d'effets, a permis de contenir les tensions sur les marchés obligataires européens. Le Bund allemand à 10 ans, toujours en territoire négatif, a regagné sur la période un peu plus de 30 points de base à -0,19% avec un plus haut en mai proche de zéro. En France, l'OAT à 10 ans a regagné 40 points de base à 0,15% avec un plus haut à 0,33% en mai. En Italie, le rendement de l'emprunt d'État à 10 ans a peu évolué sur un an à 0,87% en fin d'exercice. Mais les variations ont été importantes, avec un plus haut à 1,16% en mai et un plus bas à 0,43% en février 2021.

Le crédit

L'exercice clos à fin septembre 2021 a été marqué par une performance positive du marché du crédit euro avec un resserrement des spreads de crédit (écarts de rendement) sur la majorité des segments de marché (environ 35 points de base en moyenne pour l'Investment Grade et 130 points de base pour le High Yield sur 1 an glissant).

Sur 12 mois, l'indice Bloomberg Barclays Capital Euro Aggregate Corporate a gagné 1,7% tandis que l'indice Bloomberg Barclays Pan European High Yield en euro a progressé de 9,8%.

La remontée des taux longs a pesé plus fortement sur le segment « investment grade » des entreprises les mieux notées qui ont bénéficié d'un resserrement des spreads moins important. La confiance des investisseurs sur le segment « high yield » des entreprises les moins bien notées reste motivée par la reprise de la croissance en Europe, la solidité des fondamentaux des sociétés, la faiblesse des taux de défaut et la politique monétaire accommodante de la Banque centrale européenne. Les mesures de soutien de la BCE et des gouvernements continuent de permettre aux entreprises de venir se financer sur le marché. Après une année 2020 exceptionnelle pour le marché primaire en euro, l'appétit des investisseurs s'est confirmé notamment pour le segment « high yield » et les « obligations vertes ». Le marché primaire a toutefois été relativement calme avec des volumes plutôt faibles par rapport à ceux de l'année dernière.

LA POLITIQUE DE GESTION

Le FCP Objectif 2026 affichait un actif net de 34 millions d'euros et une sensibilité de 3,6 au 30 septembre 2021.

Sur l'année 2021, le fonds a bénéficié de son exposition au marché du haut rendement en Europe et en Amérique du Nord. L'exercice a en effet été marqué par une performance positive du marché du crédit avec un resserrement des spreads sur la majorité des segments de marché avec une surperformance du haut rendement.

Depuis fin 2020, nos choix d'investissement et l'évolution des marchés ont conduit à un rendement instantané du portefeuille de 2,8% à fin septembre 2021.

Sur la période, la performance du FCP a été de 7,47%.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
AVIVA MONETAIRE ISR I	29 215 433,14	29 214 608,53
ALTICE FRANCE HOLDING SA 8% 15/05/2027	567 302,75	577 266,67
COOPERATIVE RABOBANK VAR PERPETUAL	554 433,11	557 670,23
ERST GROUP BANK VAR PERP	596 055,31	445 483,91
COMMERZBANK AG 4% 30/03/2027	476 216,82	526 646,08
ENERGIZER GAMMA ACQ 4.625% 15/07/2026	448 618,67	444 608,96
FIAT CHRYSLER AUTOMOBILE 3.875% 05/01/2026	414 000,00	477 701,35
BANCO BILBAO VIZCZYZ ARG VAR PERPETUAL	400 000,00	425 071,74
VRX ESCROW CORP 4.5% 15/05/2023	403 360,00	400 456,00
KBC GROUP NV VAR PERP	388 211,37	411 660,99

Politique de vote

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans les différents portefeuilles est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant exerce au fur et à mesure les droits de vote aux conditions fixées par la « Politique de vote » en vigueur au sein de la société de gestion consultable sur le site internet d'Aviva Investors France via le lien : <http://www.avivainvestors.fr>.

Le rapport sur l'exercice par la Société de Gestion des droits de vote est disponible sur son site internet ou dans le rapport annuel de la Société de gestion.

Description succincte de la procédure de sélection des intermédiaires

Aviva Investors France a recours au service d'Aviva Investors Global Services Limited et, à ce titre, utilise la liste des intermédiaires qu'elle a elle-même sélectionnée en application de sa propre politique de sélection et d'exécution. Selon cette dernière, tous les intermédiaires sont choisis en fonction de leur solvabilité et doivent passer par un processus de sélection rigoureux basé sur des critères qualitatifs et quantitatifs. Une fois approuvées, les contreparties font l'objet d'un suivi et d'une analyse en continue de leur qualité d'exécution. Les facteurs clés pris en compte à cet égard sont : la couverture de marché ; la couverture des instruments ; les protocoles de négociation ; les coûts de transaction ; l'efficacité et la fiabilité du traitement des opérations.

Pour plus d'informations, les porteurs peuvent se référer à la politique d'exécution et de sélection disponible sur le site www.avivainvestors.com et dans le rapport annuel de la société de gestion.

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur notre site Internet à l'adresse : www.avivainvestors.fr.

Risque global

La méthode de calcul du risque global du FCP sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement général de l'AMF.

Politique de rémunération

Partie qualitative

Aviva Investors France s'est dotée d'une politique de rémunération applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et du personnel d'AIF, définissant les conditions de détermination de la rémunération fixe et de la rémunération variable du personnel de la société. Cette politique de rémunération intègre également l'application d'un dispositif spécifique applicable à la rémunération variable des « personnels régulés » au titre de son activité de gestion d'OPC (FIA et OPCVM). Ce dispositif prévoit, notamment, d'une part, le versement différé et étalé sur trois exercices d'une fraction de la rémunération variable et, d'autre part, le versement sous forme d'actions ou de parts d'OPC gérés de 50% de la rémunération variable.

Ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2016 au titre de l'exercice 2015 et a été agréé (dans le cadre de la mise en œuvre de la directive OPCVM 5) dans son intégralité par l'AMF le 6 avril 2017.

Pour les fonds UCITS, ce dispositif est entré en vigueur au titre des rémunérations variables payées en 2018 au titre de l'exercice 2017.

Par ailleurs, AIF est dotée d'un Comité des rémunérations chargé de l'application et du suivi de cette politique. Pour plus d'information, la politique de rémunération est disponible sur demande auprès de la société de gestion, ainsi que sur le site internet à l'adresse suivante : www.avivainvestors.com

Partie quantitative

Au titre de l'exercice 2020, le montant des sommes versées par Aviva Investors France à ses collaborateurs au titre de leur rémunération fixe s'élevait à 13 674 889 euros, hors charges patronales.

Le montant global de rémunération variable alloué au titre de l'exercice 2020 à l'ensemble des 160 salariés d'Aviva Investors France (et payable postérieurement à la clôture de cet exercice aux conditions et modalités fixées par la Politique de Rémunération) s'élevait à 4 373 600 euros, hors charges patronales.

Le montant de rémunération variable alloué au titre de ce même exercice à des salariés entrant dans le cadre du dispositif de rémunération variable, mis en place en application de la directive 2014/91/UE (Directive OPCVM V), et de la directive 2011/61/UE (Directive AIFM) s'élevait à 250 000 euros hors charges patronales, et concernait 1 salarié.

Effets de levier

Levier brut : 147%.

Levier net : 99%.

Actifs illiquides et gestion de la liquidité

AIF ne procède pas à un traitement spécial des actifs illiquides à l'exception des fonds présentant un fort pourcentage d'actifs peu liquides. A ce stade, nous n'avons pas pris de nouvelle mesure pour gérer la liquidité des FIA en raison de leur nature spécifique (FCPE, fonds dédiés et assurantiels).

Opérations de financement sur titres en application du Règlement SFTR

L'OPC n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres au cours de l'exercice clos au 30 septembre 2021.

SFDR

Information relative à la Transparence de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables dans les rapports périodiques pour les fonds catégorisés « Article 6 » au regard du Règlement SFDR

OBJECTIF 2026 n'a promu aucun investissement durable au cours de l'exercice écoulé : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance. Sa stratégie de gestion est uniquement liée à sa performance financière.

Nous rappelons qu'OBJECTIF 2026 ne fait pas la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance et n'a pas l'intention de se conformer au principe de précaution consistant à ne pas « causer de préjudice important » tel que défini par le Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »). Par ailleurs, la stratégie mise en œuvre dans ce FCP ne prend pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR).

techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :	-
- Prêts de titres :	-
- Emprunts de titres :	-
- Prises en pension :	-
- Mises en pensions :	-
• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés :	16 292 341,34
- Change à terme :	16 292 341,34
- Future :	-
- Options :	-
- Swap :	-

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
-	CREDIT AGRICOLE
-	JP MORGAN
-	SOCIETE GENERALE
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-
-	-

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Type d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-
Instruments financiers dérivés	
- Dépôts à terme	-
- Actions	-
- Obligations	-
- OPCVM	-
- Espèces (**)	-
Total	-

(**) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
- Revenus (***)	-
- Autres revenus	-
Total des revenus	-
- Frais opérationnels directs	-
- Frais opérationnels indirects	-
- Autres frais	-
Total des frais	-

(***) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 septembre 2021

OBJECTIF 2026

OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion

AVIVA INVESTORS France

14 rue Roquépine

75008 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement OBJECTIF 2026 relatifs à l'exercice de 16 mois clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 27/03/2020 à la date d'émission de notre rapport.

**OBJECTIF 2026****Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les Organismes de Placements Collectifs, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur la gestion opérationnelle des Organismes de Placements Collectifs et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 480 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

**OBJECTIF 2026****Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 480 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



OBJECTIF 2026

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Sarah Kressmann-Floquet

2022.01.17 22:47:40 +0100

comptes annuels

BILANactif

30.09.2021

-

Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	33 585 900,50	-
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	33 585 900,50	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	-	-
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	16 303 778,76	-
Opérations de change à terme de devises	15 847 286,31	-
Autres	456 492,45	-
Comptes financiers	691 011,34	-
Liquidités	691 011,34	-
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	50 580 690,60	-

BILAN passif

30.09.2021

-

Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	31 884 014,82	-
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	365 379,42	-
• Résultat de l'exercice	1 250 479,34	-
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	33 499 873,58	-
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	17 080 817,02	-
Opérations de change à terme de devises	15 660 332,20	-
Autres	1 420 484,82	-
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	50 580 690,60	-

HORS-bilan

30.09.2021

-

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

30.09.2021

-

Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4 398,28	-
• Produits sur actions et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 976 565,10	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	1 980 963,38	-
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-8 772,45	-
• Autres charges financières	-267,38	-
Total (II)	-9 039,83	-
Résultat sur opérations financières (I - II)	1 971 923,55	-
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-525 123,41	-
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	1 446 800,14	-
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-103 737,72	-
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-92 583,08	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	1 250 479,34	-

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les comptes ont été établis par la Société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Cet exercice présente une durée exceptionnelle de 16 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les sources d'information retenues pour l'évaluation courante des instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont par ordre de priorité : IBOXX, BGN ou ICMA ou à défaut, toute autre source d'information publique. Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation.

Les cours sont extraits en début de matinée du jour ouvré suivant la date de valorisation selon la méthodologie suivante :

Les instruments financiers et valeurs négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

=> *Instruments financiers cotés*

Les instruments financiers cotés sont évalués au cours de clôture du jour ou au dernier cours connu lors de la récupération des cours en début de matinée le jour ouvré suivant (source : valorisation sur la base d'une hiérarchie de contributeurs donnée par la SGP). Toutefois, les instruments cotant sur des marchés en continu sont évalués au cours de compensation du jour. Les positions ouvertes sur marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour (source : chambre de compensation).

Toutefois, les instruments qui ne font pas l'objet d'échanges réguliers et/ou pour des volumes significatifs pourront être évalués sur base de la moyenne des contributions (cours demandés) recueillies auprès des sources d'information spécifiées ci-dessus

=> *OPC et fonds d'investissement non cotés*

Sur base de la dernière valeur liquidative fournie par les bases de données financières citées ci-dessus ou à défaut par tout moyen. Cependant, pour la valorisation des OPC dont la valorisation dépend d'Aviva Investors France, la valeur liquidative retenue sera celle du jour de valorisation.

=> *Titres de créance négociables*

Les titres de créance négociables (TCN) d'une durée de vie à l'acquisition inférieure ou égale à 3 mois seront amortis linéairement.

Les TCN d'une durée de vie à l'acquisition supérieure à 3 mois seront actualisés à partir d'un taux interpolé sur la base d'une courbe de référence (déterminée en fonction des caractéristiques de chaque instrument détenu), sachant qu'ils seront amortis linéairement dès lors que leur durée de vie résiduelle sera inférieure à 3 mois (source ou taux de marché utilisé : valorisateur sur la base de données de marché).

Le taux est éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués selon les règles suivantes :

Ces instruments sont évalués à leur valeur probable de négociation déterminée à partir d'éléments tels que : valeur d'expertise, transactions significatives, rentabilité, actif net, taux de marché et caractéristiques intrinsèques de l'émetteur ou tout élément prévisionnel.

Les contrats sont évalués selon les méthodes suivantes :

Les contrats sont évalués à leur valeur de marché compte tenu des conditions des contrats d'origine. Toutefois, les contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) dont la durée de vie lors de leur mise en place est inférieure à trois mois sont évalués selon les principes de la méthode « simplificatrice » consistant dans l'évaluation du différentiel d'intérêts sur la période courue.

Les dépôts, autres avoirs créances ou dettes sont évalués selon les méthodes suivantes :

La valeur des espèces détenues en compte, des créances en cours et des dépenses payées d'avance ou à payer est constituée par leur valeur nominale convertie, le cas échéant, dans la devise de comptabilisation au cours du jour de valorisation.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthode de comptabilisation

Comptabilisation des frais de transaction :

Les frais de transaction sont comptabilisés suivant la méthode des frais exclus.

Comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes :

Les coupons des produits à revenus fixes sont comptabilisés suivant la méthode des intérêts encaissés.

Méthode d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'OPCVM) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'OPCVM).

Frais de gestion financière et frais administratifs externes

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion financière et frais administratifs externes peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance rémunérant la société de gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs, qui sont donc facturées au FCP ;
- Des commissions de mouvement facturées au FCP ;
- Les coûts/frais opérationnels directs ou indirects découlant des techniques de gestion efficace de portefeuille.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés au FCP, se reporter au document d'information clé pour l'investisseur.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net hors OPC de la société de gestion	1,18% maximum TTC
Frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	0,15% maximum TTC
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	de 2,40 à 36 euros TTC (selon le pays)
Commission de surperformance	Néant	Néant

En application du décret n°2015-421 du 14 avril 2015, la contribution due à l'AMF au titre du FCP n'est pas prise en compte dans le plafonnement des frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion tels que mentionnés ci-dessus ; ladite contribution est partie intégrante des frais courants du FCP.

Devise de comptabilité

Le Fonds a adopté l'euro comme devise de référence de la comptabilité.

Indication des changements soumis à l'information particulière des porteurs

- Changements intervenus :
23/11/2020 : Modification conservateur centralisateur ;
11/02/2021 : Mise à jour annuelle ;
10/03/2021 : SFDR ;
15/03/2021 : Cloture part Aviva.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Distribution et/ou capitalisation du résultat net et des plus-values nettes réalisées.

2 évolutionactif net

30.09.2021

-

Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	-	-
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	35 110 600,69	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-4 884 905,86	-
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	589 758,93	-
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-40 991,83	-
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-12 394,96	-
Différences de change	-95 827,15	-
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	1 479 416,70	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	1 479 416,70	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 446 800,14	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-92 583,08	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	33 499 873,58	-

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	26 985 006,19	-
Obligations à taux variable	6 600 894,31	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	26 985 006,19	-	6 600 894,31	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	691 011,34
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	262 726,26	10 981 037,36	22 342 136,88
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	691 011,34	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	GBP	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	11 477 791,21	1 218 963,28	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	836 391,86	-	-	-
Comptes financiers	77 973,02	105 379,79	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	13 461 927,00	1 413 106,00	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	16 303 778,76
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	825 228,74
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	15 022 057,57
Autres Créances :	
Ventes règlements différés	431 277,45
Coupons à recevoir	25 215,00
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	17 080 817,02
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	14 875 033,00
Montant total négocié des Achats à terme de devises	785 299,20
Autres Dettes :	
Achats règlements différés	747 137,50
Dépôts de garantie (reçus)	640 000,00
Frais provisionnés	32 667,32
Commissions de mouvement	680,00
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	351 077	35 110 600,69	45 267	4 884 905,86
Commission de souscription / rachat		-		-
Rétrocessions		-		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	1,14
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....	néant
3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés :	
Collatéral cash reçu de SG	640 000,00 €

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :	
- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	-
- Autres opérations temporaires	-
3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :	
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :	
- actions	-
- obligations	-
- titres de créances	-
- autres instruments financiers	-
3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :	
- opc	-
- autres instruments financiers	-

3.10. Tableau d'affectation du résultat (En devise de comptabilité de l'Opc)**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
21/01/21	44 905,38	0,13	-	-
18/03/21	47 677,70	0,14	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	92 583,08	0,27	-	-

	30.09.2021	-
	EUR	EUR
Affectation du résultat		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	1 250 479,34	-
Total	1 250 479,34	-
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 250 479,34	-
Total	1 250 479,34	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	-	-

	30.09.2021	-
	EUR	EUR
Affectation des plus et moins-values nettes		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	365 379,42	-
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	365 379,42	-
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	365 379,42	-
Capitalisation	-	-
Total	365 379,42	-
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	30.09.2021	-	Date n-2	Date n-3	Date n-4
Actif net	33 499 873,58	-	-	-	-
Nombre de parts en circulation	305 810	-	-	-	-
Valeur liquidative	109,54	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	0,27	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.

⁽²⁾ La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

Date de création du Fonds : 20 mai 2020.

4 inventaire au 30.09.2021

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Obligation</i>						
FR0013457157	ACCOR SA VAR PERP	PROPRE	100 000,00	97 411,11	EUR	0,29
US00973RAG83	AKER BP ASA 2.875% 15/01/2026	PROPRE	150 000,00	137 546,36	USD	0,41
US013092AB74	ALBERTSONS COS LLC SAFEW 5.875% 15/02/2028	PROPRE	480 000,00	442 611,61	USD	1,32
XS2342057143	ALLIED UNI 3.625% 01/06/2028	PROPRE	261 000,00	259 790,85	EUR	0,78
US02005NBF69	ALLY FINANCIAL INC 5.75% 20/11/2025	PROPRE	200 000,00	200 768,42	USD	0,60
XS2138140798	ALTICE FRANCE HOLDING SA 4% 15/02/2028	PROPRE	600 000,00	567 608,87	EUR	1,69
XS2332975007	ALTICE FRANCE SA 4% 15/07/2029	PROPRE	100 000,00	100 135,63	EUR	0,30
XS2390152986	ALTICE FRANCE SA 4.25% 15/10/2029	PROPRE	157 000,00	155 048,49	EUR	0,46
US038522AQ17	ARAMARK SERVICES INC 5% 01/02/2028	PROPRE	410 000,00	363 911,04	USD	1,09
XS2310511717	ARDAGH METAL PACKAGING 3% 01/09/2029	PROPRE	400 000,00	407 269,33	EUR	1,22
US00191UAA07	ASGN INCORPORATED 4.625% 15/05/2028	PROPRE	100 000,00	91 277,24	USD	0,27
US045054AL70	ASHTREAD CAPITAL INC 4.25% 01/11/2029	PROPRE	235 000,00	225 959,01	USD	0,67
XS2270393379	BANCA MONTE DEI PASCHI S 1.875% 09/01/2026	PROPRE	280 000,00	285 285,07	EUR	0,85
XS2102912966	BANCO SANTANDER SA PERP	PROPRE	600 000,00	631 409,18	EUR	1,88
XS1500600280	BELDEN INC 4.125% 15/10/2026	PROPRE	313 000,00	325 609,07	EUR	0,97
BE0002582600	BELFIUS BANK SA/NV PERP VAR	PROPRE	600 000,00	605 187,89	EUR	1,81
US085770AB14	BERRY GLOBAL ESCROW CORP 5.625% 15/07/2027	PROPRE	285 000,00	261 400,72	USD	0,78
XS2338167104	BK LC FINCO 1 SARL 5.25% 30/04/2029	PROPRE	100 000,00	105 854,60	EUR	0,32
XS1713858576	BORMIOLI PHARMA BIDCO VAR 15/11/2024	PROPRE	247 000,00	241 736,70	EUR	0,72
XS2177476947	BOXER PARENT CO INC 6.5% 02/10/2025	PROPRE	303 000,00	317 968,71	EUR	0,95
XS2193661324	BP CAPITAL MARKETS PLC VAR PERPETUAL	PROPRE	175 000,00	188 383,00	EUR	0,56
XS2294186965	CAB 3.375% 01/02/2028	PROPRE	207 000,00	209 843,40	EUR	0,63
ES0840609012	CAIXABANK SA VAR PERP	PROPRE	600 000,00	641 223,92	EUR	1,91
US131347CN48	CALPINE CORP 5.125% 15/03/2028	PROPRE	300 000,00	261 579,41	USD	0,78
US14739LAB80	CASCADES INC USA INC 5.375% 15/01/2028	PROPRE	290 000,00	263 349,66	USD	0,79

OBJECTIF 2026

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US1248EPCB75	CCO HOLDINGS LLC 5.375% 01/06/2029	PROPRE	400 000,00	378 533,87	USD	1,13
US156504AL63	CENTURY COMMUNITIES 6.75% 01/06/2027	PROPRE	190 000,00	178 308,11	USD	0,53
US16411QAD34	CHENIERE ENERGY PARTNERS 5.625% 10/01/2026	PROPRE	160 000,00	141 874,46	USD	0,42
XS2112973107	CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 3.5% 11/02/2027	PROPRE	356 000,00	361 522,94	EUR	1,08
XS2388186996	CIRSA FINANCE INTER 4.5% 15/03/2027	PROPRE	100 000,00	99 096,50	EUR	0,30
US20338QAD51	COMMSCOPE FINANCE LLC 6% 01/03/2026	PROPRE	285 000,00	256 811,08	USD	0,77
US20752TAA25	CONNECT FINCO SARL CONNE 6.75% 01/10/2026	PROPRE	250 000,00	225 396,38	USD	0,67
XS2274816177	CONTOURGLOBAL POWER HLDG 3.125% 01/10/2028	PROPRE	100 000,00	102 322,29	EUR	0,31
XS0629974352	CO-OPERATIVE WHOLESALE STE LTD CPN STEP 08/07/2026	PROPRE	205 000,00	289 000,20	GBP	0,86
US126307BD80	CSC HOLDINGS LLC 4.625% 01/12/2030	PROPRE	450 000,00	370 694,11	USD	1,11
US23311VAG23	DCP MIDSTREAM OPERATING 5.375% 15/07/2025	PROPRE	160 000,00	153 759,20	USD	0,46
US25461LAA08	DIRECTV HOLDINGS FING 5.875% 15/08/2027	PROPRE	150 000,00	135 952,98	USD	0,41
US26150TAE91	DRAWBRIDGE PEC OPPOR FU 3.875% 15/02/2026	PROPRE	440 000,00	390 847,83	USD	1,17
US26151AAA79	DRAX FINCO PLC 6.625% 01/11/2025	PROPRE	225 000,00	205 656,98	USD	0,61
XS2333564503	DUFRY ONE BV 3.375% 15/04/2028	PROPRE	187 000,00	188 317,88	EUR	0,56
FR0011697028	EDF SA 5% VAR PERP	PROPRE	400 000,00	462 496,60	EUR	1,38
XS2182055009	ELM FOR FIRMENICH INTERN VAR PERP	PROPRE	255 000,00	274 710,21	EUR	0,82
XS2353416386	ENERGIZER GAMMA ACQ BV 3.5% 30/06/2029	PROPRE	456 000,00	457 142,03	EUR	1,36
FR0013461274	ERAMET 5.875% 21/05/2025	PROPRE	200 000,00	211 832,08	EUR	0,63
XS1961057780	ERST GROUP BANK VAR PERP	PROPRE	200 000,00	221 696,94	EUR	0,66
XS2115092285	FABRIC BC SPA VAR 31/08/2026	PROPRE	400 000,00	402 538,33	EUR	1,20
US30251GBA40	FMG RESOURCES AUG 2006 4.5% 15/09/2027	PROPRE	295 000,00	269 669,38	USD	0,80
XS2013574384	FORD MOTOR CREDIT CO LLC 2.386% 17/02/2026	PROPRE	300 000,00	313 646,91	EUR	0,94
XS2028892474	GALAXY BIDCO LTD 6.5% 31/07/2026	PROPRE	290 000,00	354 509,96	GBP	1,06
XS2321537255	GAMMA B 5.125% 15/07/2025	PROPRE	182 000,00	187 688,69	EUR	0,56
XS2208646690	GAMMA BIDCO SPA 6.25% 15/07/2025	PROPRE	219 000,00	231 201,98	EUR	0,69
US36485MAK53	GARDA WORLD SECURITY 4.625% 15/02/2027	PROPRE	200 000,00	172 144,64	USD	0,51
US397624AH07	GREIF INC 6.5% 01/03/2027	PROPRE	290 000,00	263 365,48	USD	0,79
XS2393001891	GRIFOLS ESCROW ISSUER 3.875% 15/10/2028	PROPRE	251 000,00	251 000,00	EUR	0,75
XS2337703537	GRUENENTHAL GMBH 4.125% 15/05/2028	PROPRE	100 000,00	106 387,66	EUR	0,32

OBJECTIF 2026

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2357812556	GUALA CLOSURES S 3.25% 15/06/2028	PROPRE	332 000,00	334 889,78	EUR	1,00
US422704AH97	HECLA MINING CO 7.25% 15/02/2028	PROPRE	190 000,00	177 471,27	USD	0,53
XS2189784957	HTA GROUP LTD 7% 18/12/2025	PROPRE	233 000,00	215 254,07	USD	0,64
US44332PAD33	HUB INTERNATIONAL LTD 7% 01/05/2026	PROPRE	290 000,00	266 193,45	USD	0,79
XS2108560306	INEOS STYROLUTION GROUP GMBH 2.25% 16/01/2027	PROPRE	300 000,00	298 017,95	EUR	0,89
XS2010037682	JAGUAR LAND ROVER AUTOMO 6.875% 15/11/2026	PROPRE	220 000,00	250 851,73	EUR	0,75
XS2010034077	KAPLA HOLDING SAS TF 3.375% 15/12/2026	PROPRE	351 000,00	355 867,93	EUR	1,06
XS2298382453	KLEOPATRA HOLDINGS 6.5% 01/09/2026	PROPRE	200 000,00	189 593,67	EUR	0,57
XS1713463633	KRATON POLYMERS LLC CAP 5.25% 15/05/2026	PROPRE	170 000,00	178 018,59	EUR	0,53
FR0013461795	LA BANQUE POSTALE VAR PRP	PROPRE	600 000,00	641 198,17	EUR	1,91
XS1849558900	LHMC FINCO SARL 6.25% 20/12/2023	PROPRE	300 000,00	262 726,26	EUR	0,78
XS2240463674	LORCA TELECOM BONDCO 4% 18/09/2027	PROPRE	102 000,00	102 720,23	EUR	0,31
US57665RAL06	MATCH GROUP INC 4.125% 01/08/2030	PROPRE	200 000,00	181 464,04	USD	0,54
US577081BD37	MATTEL INC 5.875% 15/12/2027	PROPRE	380 000,00	359 906,73	USD	1,07
US55305BAS07	MI HOMES INC 4.95% 01/02/2028	PROPRE	200 000,00	182 229,17	USD	0,54
XS1689521125	MILLER HOMES GRP HLDS 5.5% 15/10/2024	PROPRE	232 000,00	280 378,28	GBP	0,84
US626738AF53	MURPHY OIL USA INC 3.75% 15/02/2031	PROPRE	150 000,00	130 555,36	USD	0,39
US626738AE88	MURPHY OIL USA INC 4.75% 15/09/2029	PROPRE	160 000,00	146 797,28	USD	0,44
US62886EAV02	NCR CORP 6.125% 01/09/2029	PROPRE	290 000,00	272 447,76	USD	0,81
XS2332589972	NEXI SPA 1.625% 30/04/2026	PROPRE	172 000,00	173 657,48	EUR	0,52
US670001AH91	NOVELIS CORP 3.875% 15/08/2031	PROPRE	125 000,00	106 980,98	USD	0,32
PTNOBFOM0017	NOVO BANCO SA VAR 06/07/2028	PROPRE	100 000,00	104 715,89	EUR	0,31
US629377CR16	NRG ENERGY INC 3.625% 15/02/2031	PROPRE	350 000,00	296 910,06	USD	0,89
US674599CR48	OCCIDENTAL PETROLEUM COR 3.2% 15/08/2026	PROPRE	245 000,00	215 971,97	USD	0,64
FR0013414919	ORANO SA 3.375% 23/04/2026	PROPRE	300 000,00	330 967,32	EUR	0,99
US701885AH87	PARSELY ENERGY LLC FINAN 5.625% 15/10/2027	PROPRE	160 000,00	150 934,73	USD	0,45
XS2370814043	PEOPLECERT WISDOM ISSUER 5.75% 15/09/2026	PROPRE	123 000,00	128 472,79	EUR	0,38
XS1956187550	PLAYTECH PLC 4.25% 07/03/2026	PROPRE	105 000,00	107 834,74	EUR	0,32
US737446AP91	POST HOLDINGS INC 5.5% 15/12/2029	PROPRE	380 000,00	352 183,32	USD	1,05
DE000A2G8WA3	PROGROUP AG 3% 31/03/2026	PROPRE	357 000,00	360 849,65	EUR	1,08

OBJECTIF 2026

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2199445193	REBECCA BIDCO GMBH 5.75% 15/07/2025	PROPRE	242 000,00	254 409,29	EUR	0,76
XS2291911282	REKEEP SPA 7.25% 01/02/2026	PROPRE	150 000,00	163 552,13	EUR	0,49
FR0013368206	RENAULT SA 2% 28/09/2026	PROPRE	200 000,00	198 211,75	EUR	0,59
XS0944831154	ROLLS- ROYCE PLC 3.375% 18/06/26	PROPRE	250 000,00	295 074,84	GBP	0,88
XS2244322082	ROLLS ROYCE PLC 4.625% 16/02/2026	PROPRE	113 000,00	125 820,60	EUR	0,38
XS2178048257	RUBIS TERMINAL INFRA SAS 5.625% 15/05/2025	PROPRE	567 000,00	606 777,98	EUR	1,81
DE000A2YB7B5	SCHAEFFLER AG 2.875% 26/03/2027	PROPRE	100 000,00	109 970,33	EUR	0,33
XS2070055095	SCHOELLER PACKAGING 6.375% 01/11/2024	PROPRE	370 000,00	392 068,19	EUR	1,17
US81105DAA37	SCRIPPS ESCROW II INC 3.875% 15/01/2029	PROPRE	200 000,00	173 002,02	USD	0,52
DE000A3KS5R1	SIGNA DEVELOPMENT FIN 5.5% 23/07/2026	PROPRE	300 000,00	282 371,17	EUR	0,84
US82967NBC11	SIRIUS XM RADIO INC 5.5% 01/07/2029	PROPRE	330 000,00	311 602,44	USD	0,93
US846425AQ94	SPANISH BROADCASTING SYS 9.75% 01/03/2026	PROPRE	200 000,00	181 833,12	USD	0,54
US85172FAN96	SPRINGLEAF FINANCE CORP 7.125% 15/03/2026	PROPRE	380 000,00	379 173,87	USD	1,13
XS2110768525	STENA INTERNATIONAL SA 3.75% 01/02/2025	PROPRE	185 000,00	185 566,56	EUR	0,55
US86614RAM97	SUMMIT MATERIALS LLC FIN 6.50% 15/03/2027	PROPRE	285 000,00	258 665,40	USD	0,77
XS2194288390	SYNTHOMER PLC 3.875% 01/07/2025	PROPRE	110 000,00	114 847,75	EUR	0,34
US87612BBG68	TARGA RESOURCES PARTNERS 5% 15/01/2028	PROPRE	165 000,00	151 281,52	USD	0,45
XS1795406658	TELEFONICA EUROPE BV VAR PERP	PROPRE	500 000,00	541 646,99	EUR	1,62
US88023UAJ07	TEMPUR SEALY INTL INC 3.875% 15/10/2031	PROPRE	190 000,00	163 996,64	USD	0,49
US88033GDA58	TENET HEALTHCARE CORP 5.125% 01/11/2027	PROPRE	100 000,00	91 979,06	USD	0,27
US88033GCX60	TENET HEALTHCARE CORP 6.25% 01/02/2027	PROPRE	200 000,00	181 394,80	USD	0,54
XS2351344622	TRANSCOM HOLDING AB VAR 15/12/2026	PROPRE	178 000,00	181 074,21	EUR	0,54
XS2034068432	TRIVIUM PACKAGING FIN 3.75% 15/08/2026	PROPRE	352 000,00	361 508,99	EUR	1,08
FR0013330537	UNIBAIL RODAMCO SE VAR PERP	PROPRE	500 000,00	514 806,14	EUR	1,54
XS1963834251	UNICREDIT SPA VAR PERP	PROPRE	420 000,00	505 299,87	EUR	1,51
US911365BL76	UNITED RENTALS NORTH AM 5.25% 15/01/2030	PROPRE	280 000,00	266 270,18	USD	0,79
XS1629969327	UPC HOLDING BV 3.875% 15/06/2029	PROPRE	465 000,00	479 370,50	EUR	1,43
US91740PAF53	USA COM PART 6.875% 01/09/2027	PROPRE	160 000,00	146 124,28	USD	0,44
XS2389112736	VERDE BIDCO SPA 4.625% 01/10/2026	PROPRE	100 000,00	101 788,01	EUR	0,30
US92535WAA80	VERSCEND HOLDING CORP 9.75% 15/08/2026	PROPRE	100 000,00	92 186,96	USD	0,28

OBJECTIF 2026

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
XS2199597456	VERTICAL MIDCO GMBH 4.375% 15/07/2027	PROPRE	319 000,00	335 910,11	EUR	1,00
XS2321651031	VIA CELERE DESARROLLOS 5.25% 01/04/2026	PROPRE	155 000,00	162 641,11	EUR	0,49
XS2307567086	VICTORIA PLC 3.625% 26/08/2026	PROPRE	145 000,00	148 774,87	EUR	0,44
XS2189766970	VIRGIN MEDIA FINANCE PLC 3.75% 15/07/2030	PROPRE	568 000,00	579 643,53	EUR	1,73
US92840VAB80	VISTRA OPERATIONS CO LLC 5.625% 15/02/2027	PROPRE	285 000,00	256 151,11	USD	0,76
XS2231188876	VMED O2 UK FINANCING I 3.25% 31/01/2031	PROPRE	102 000,00	105 312,14	EUR	0,31
XS1048428442	VOLKSWAGEN INTL FIN NV VAR PERP	PROPRE	300 000,00	345 359,16	EUR	1,03
DE000A254QA9	WEPA HYGIENEPRODUKTE GMB 2.875% 15/12/2027	PROPRE	266 000,00	261 500,12	EUR	0,78
US95081QAP90	WESCO DISTRIBUTION INC 7.25% 15/06/2028	PROPRE	280 000,00	272 361,01	USD	0,81
US98212BAM54	WPX ENERGY INC 5.875% 15/06/2028	PROPRE	109 000,00	105 050,64	USD	0,31
XS2010039381	ZF EUROPE FINANCE BV 2% 23/02/2026	PROPRE	400 000,00	408 227,67	EUR	1,22
XS2116386132	ZIGGO BOND CO BV 3.375% 28/02/2030	PROPRE	588 000,00	590 937,80	EUR	1,76
Total Obligation				33 585 900,50		100,26
Total Valeurs mobilières				33 585 900,50		100,26
Liquidités						
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-680,00	-680,00	EUR	-0,00
Total AUTRES				-680,00		-0,00
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-747 137,50	-747 137,50	EUR	-2,23
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	507 658,53	507 658,53	EUR	1,52
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	90 579,20	105 379,79	GBP	0,31
	BANQUE USD SGP	PROPRE	90 366,83	77 973,02	USD	0,23
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	431 277,45	431 277,45	EUR	1,29
Total BANQUE OU ATTENTE				375 151,29		1,12
DEPOSIT DE GARANTIE						
	COLLATÉRAL ESP RECU	PROPRE	-640 000,00	-640 000,00	EUR	-1,91
Total DEPOSIT DE GARANTIE				-640 000,00		-1,91
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-32 667,32	-32 667,32	EUR	-0,10
Total FRAIS DE GESTION				-32 667,32		-0,10
Total Liquidités				-298 196,03		-0,89

OBJECTIF 2026

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Coupons</i>						
<i>Obligation</i>						
XS2177476947	BOXER PA 6.5% 10/25	ACHLIG	303,00	9 847,50	EUR	0,03
US16411QAD34	CHENI EGY 5.625% 26	ACHLIG	160,00	3 882,82	USD	0,01
US20752TAA25	CONNECT FIN 6.75% 26	ACHLIG	250,00	7 280,30	USD	0,02
XS2321651031	VIA CEL 5.25% 04/26	ACHLIG	155,00	4 204,38	EUR	0,01
Total Obligation				25 215,00		0,08
Total Coupons				25 215,00		0,08
<i>Change a terme</i>						
	OACT 250715 USD/EUR	RECU	1 000 000,00	825 228,74	USD	2,46
	OACT 250715 USD/EUR	VERSE	-785 299,20	-785 299,20	EUR	-2,34
	OVCT 250715 GBP/EUR	RECU	1 120 478,07	1 120 478,07	EUR	3,34
	OVCT 250715 GBP/EUR	VERSE	-1 050 000,00	-1 190 636,19	GBP	-3,55
	OVCT 250715 GBP/EUR	RECU	209 289,91	209 289,91	EUR	0,62
	OVCT 250715 GBP/EUR	VERSE	-196 000,00	-222 469,81	GBP	-0,66
	OVCT 250715 USD/EUR	RECU	2 747 920,29	2 747 920,29	EUR	8,20
	OVCT 250715 USD/EUR	VERSE	-3 257 000,00	-2 712 328,30	USD	-8,10
	OVCT 250715 USD/EUR	RECU	6 717 111,94	6 717 111,94	EUR	20,05
	OVCT 250715 USD/EUR	VERSE	-7 945 000,00	-6 599 216,56	USD	-19,70
	OVCT 250715 USD/EUR	RECU	4 227 257,36	4 227 257,36	EUR	12,62
	OVCT 250715 USD/EUR	VERSE	-5 000 000,00	-4 150 382,14	USD	-12,39
Total Change a terme				186 954,11		0,56
Total OBJECTIF 2026				33 499 873,58		100,00